

# COMMENTAIRES PRÉSENTÉS À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE (CMI)

DANS LE CADRE DE SES SESSIONS D'INFORMATION  
SUR SON PROJET DE PLAN DE RÉGULARISATION 2014



## LA RÉGULARISATION DU LAC ONTARIO ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT (LOSL)

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, MAINTIEN  
DES ÉCOSYSTÈMES...

À LA RECHERCHE D'UN NOUVEL ÉQUILIBRE

Juillet 2013

PAR



**Nature Québec, 2013 (juillet).**

***La régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent (LOSL)*** Commentaires présentés à la Commission Mixte Internationale (CMI) dans le cadre des sessions d'information sur son projet de plan de régularisation Plan 2014 (BV7+). 9 pages.

**Rédaction**

Marc Hudon, président de la commission Eau

**Crédits photographiques (page couverture)**

© Québec couleur nature 2007, Lucienne Paquette  
© Québec couleur nature 2008, Esther Poitras  
© Québec couleur nature 2008, Andrée-Louise Beaulieu

ISBN 978-2-89725-042-3 (document imprimé)  
ISBN 978-2-89725-044-7 (document PDF)

© Nature Québec, 2013  
870, avenue De Salaberry, bureau 207, Québec (Québec) G1R 2T9

## CONTEXTE DES SESSIONS D'INFORMATIONS

---

Nature Québec tient à féliciter la Commission Mixte Internationale (CMI) pour cette consultation publique qui maintient vivante le fil de connaissances et de partage d'informations avec la population. De même, nous remercions la CMI d'avoir déposé l'ensemble des documents pertinents à sa proposition pour le *Plan 2014 de régularisation des eaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent*. Petite note négative : la qualité du contenu diffère à maints endroits entre la version anglaise et la version française.

Le système *lac Ontario et fleuve Saint-Laurent* (LOSL) est d'une complexité extraordinaire compte tenu de l'incertitude des apports naturels d'eau, ainsi que de l'agencement de la redistribution de l'eau par le Conseil international LOSL aux différentes périodes de l'année. Effectivement, en ne faisant usage que du 1 % qui peine à se régénérer annuellement, le Conseil international de contrôle doit tenir compte de considérations telles : la colonne d'eau disponible, la fréquence et les fenêtres de demandes en eau des différents usages (production hydro-électrique, navigation commerciale, eau potable, plaisance)... Et maintenant de façon explicite les besoins reliés au fonctionnement des écosystèmes, bref de l'environnement, ainsi que du lieu géographique où le [s] besoin [s] doit être pris en considération.

Nature Québec tient à rappeler une recommandation qu'elle avait énoncée en 2007 : « Nature Québec recommande d'aller, éventuellement, vers une régularisation qui soit le plus près possible des débits naturels. Cela afin de mieux prémunir l'ensemble du système LOSL contre les impacts cumulatifs des changements climatiques, de relever le défi de réguler de façon égale et transparente les volumes d'eau du système du LOSL, intimement liés à ceux des autres Grands Lacs et dépendant tous des aléas de mère Nature ». Aujourd'hui, Nature Québec est plus en mesure et plus rassuré que la CMI a fait les efforts additionnels afin de relever le défi bien que tout ne puisse trouver réponse actuellement. Ainsi, Nature Québec **reconnait et appuie** le travail imposant accompli par la CMI et les juridictions concernées dans le cadre de la présente proposition qui formalise aussi les apports d'eau de la rivière des Outaouais. La présente proposition semble mieux préparer le terrain en vue de se prémunir plus adéquatement contre les impacts à venir des changements climatiques sur le bassin, y compris plus spécifiquement celui de la rivière des Outaouais afin d'apprendre à nous y adapter en continu. Le principe de précaution nous apparaît bien prévaloir dans la proposition qui devra, à long terme, gérer la décroissance comme les apports soudains de grands volumes d'eau, tout particulièrement en ce qui concerne la partie aval du Système où l'amplitude des fluctuations peut s'avérer phénoménale dans une conjoncture de circonstances météorologiques données, et ce, été comme hiver.

## QUESTIONNEMENTS

---

Q-1 : Comment la CMI envisage-t-elle d'effectuer tout le travail de suivi en continu au cours des prochaines décennies et de protéger l'aval contre les amplitudes et les coups d'eau soudains « flashfloods »?

Q-2 : Quelles garanties avons-nous que les sommes d'argent récurrentes et nécessaires seront avancées par les juridictions et les deux gouvernements fédéraux?

Q-3 : Dans le document d'introduction ou l'aperçu, la première phrase stipule : « *Lake Ontario-St-Lawrence River Plan 2014 (plan 2014), enhances the environment on lake Ontario and Upper St-Lawrence river while retaining the protection and benefits downstream in the lower river equivalent to what they are now* », nous ne retrouvons pas cet engagement dans la nouvelle Ordonnance d'approbation et avons besoin de savoir comment la CMI peut nous assurer du respect de cet engagement sans l'y inscrire?

Q-4 : Nature Québec désire savoir ce qui adviendra de l'application ou de la lecture des déclencheurs [*triggers*], même trimestriellement, lors des besoins de déviation lorsque les impacts des changements climatiques forceront le conseil de contrôle à les utiliser pour d'autres périodes de temps que celles prescrites dans la proposition actuelle.

Q-5 : Nature Québec se questionne sur la gestion à venir du couvert de glace et des mesures de prévention et de mitigation pour les parties vulnérables du système LOSL. Comment le Plan 2014, nous protège-t-il concrètement contre les embâcles?

Q-6 : Nature Québec se questionne sur les engagements fermes des juridictions concernant la disponibilité des sommes d'argent requises et essentielles. La science moderne confirme que « *L'augmentation de la température moyenne se traduira par des changements climatiques majeurs qui affecteront la disponibilité et l'accès à l'eau* ». Cela engendrera vraisemblablement : a) une réduction de l'écoulement d'eau de 5 à 26 % dans les canaux de navigation; b) des précipitations plus intenses et des pluies en hiver; c) des risques de problèmes de quantité et qualité de l'eau, surtout pour l'eau contenue dans les systèmes d'aqueduc municipaux (risques de problèmes d'odeurs et de goûts; d) des changements dans la distribution, la fréquence et l'allocation complexe et controversée d'eau du système; e) un besoin d'intégration des impacts des changements climatiques dans les programmes d'infrastructures (à ce sujet Nature Québec désire vous mentionner que la ville de Trois-Rivières est un leader); f) davantage de baisses des niveaux d'eau en raison de l'évaporation lorsque la température se réchauffera; et g) davantage d'évaporation en raison de la disparition graduelle du couvert de glace en hiver sur les Grands Lacs.

Q-7 : Est-ce que la nouvelle ordonnance d'approbation contient des critères d'évaluation ou des objectifs qui serviront à valider les résultats anticipés?

Q-8 : En terminant, depuis plusieurs années, la CMI a toujours maintenue que le 1 % de l'eau des Grands Lacs qui est utilisé sur une base annuelle afin de desservir l'ensemble des usages se régénèrait; préservant ainsi 99 % soit le « capital » de la ressource eau des Grands Lacs. Nature Québec aimerait savoir si cette « notion » (1 % qui se régénère annuellement) est toujours « vraie » dans le contexte des impacts des changements climatiques actuels. En d'autres mots, sommes-nous collectivement à puiser dans le capital du 99 % d'eau disponible des Grands Lacs?

## RECOMMANDATIONS

---

Nature Québec est en accord avec le maintien du « *no less protection* ».

Nature Québec est en accord avec l'usage de déclencheurs (*triggers*) à partir du lac Ontario, si nous comprenons bien leur application, à la condition qu'ils s'enclenchent suffisamment tôt, avant que les problèmes ne se produisent, et que la conséquence du déclencheur n'excédera jamais le niveau maximum de débit qu'aurait engendré le plan 1958 D avec déviation.

R-1 : Nous remarquons dans la proposition que l'on fait usage « de chiffres » pour présenter l'élévation du niveau d'eau pour l'amont (lac Ontario), alors que pour l'aval ce sont des « occurrences » qui sont utilisées. Nous désirons comprendre cette disparité et préférierions l'usage d'une même unité de mesure pour l'amont et pour l'aval.

R-2 : Comme pour les propositions précédentes, Nature Québec désire que la CMI, de concert avec la juridiction concernée, rende disponible à la population une carte du panache d'écoulement des différents apports d'eau dans le fleuve Saint-Laurent par le lac Ontario et la rivière des Outaouais. L'information est déjà disponible via Environnement Canada pour tous les tributaires qui alimentent le Saint-Laurent jusqu'à Québec.

R-3 : Comme pour les propositions précédentes, Nature Québec souhaite que la plaine inondable du Saint-Laurent obtienne un statut de protection permanent et que l'on en tienne compte dans le suivi de la gestion adaptative. Cela est très important afin de ne pas nuire aux efforts du Plan 2014 dans l'amélioration des milieux humides du lac Saint-Pierre et de ceux du Gouvernement du Québec pour protéger ce milieu sensible et vulnérable.

R-4 : Nature Québec voit positivement la tenue préalable de consultations publiques sur le bassin LOSL, advenant le besoin pour le conseil de contrôle de devoir dévier du Plan de régularisation 2014.

R-5 : Nature Québec appuie la CMI pour la mise en place de comité consultatif multipartite permanent sur la gestion adaptative, qui avisera le conseil international et fera le pont en continu avec les collectivités du bassin LOSL. La représentation des parties/secteurs d'activités doit être égale entre l'Ontario, le Québec, New York et les gouvernements fédéraux. Nature Québec souhaiterait siéger sur ce comité.

R-6 : Nature Québec recommande à la CMI de s'assurer que, dans la nouvelle gouvernance du Plan 2014, le Conseil international de contrôle tienne des réunions publiques aux trois ans afin de maintenir un bon contact avec les collectivités riveraines, d'informer la population de l'évolution de la performance du plan de régularisation, et aussi afin de faire état de l'atteinte des objectifs et de recueillir les avis et préoccupations.

R-7 : Nature Québec recommande à la CMI d'identifier et de confirmer les sources de financement pour la recherche scientifique en continu, le suivi, la validation des résultats en lien avec les objectifs fixés et la gestion adaptative sur la performance de la régularisation pour l'ensemble du système LOSL.

R-8 : Nature Québec recommande que la CMI, les gouvernements fédéraux, ainsi que le gouvernement du Québec, de l'Ontario et de l'État de New York travaillent en complémentarité sur les enjeux concernant l'intégration et la compréhension des impacts des changements climatiques, ainsi que sur l'évolution de l'environnement sur l'ensemble des secteurs et des usages.

R-9 : Nature Québec recommande que le travail de modélisation et de prévision soit détaillé et assuré financièrement pour les années futures, car la partie aval du système LOSL en est très dépendante, et ce afin de mieux anticiper et de se prémunir des impacts relatifs aux extrêmes.

R-10 : Comme pour les propositions précédentes, Nature Québec recommande à la CMI d'évaluer l'usage d'une approche écosystémique (golfe, estuaire, fleuve, Grands Lacs) préconisée par plusieurs intervenants de la communauté scientifique dans le maintien et l'adaptation des différents usages, dont ceux de l'environnement. L'approche devra se traduire jusqu'à l'échelle de bassins versants.

R-11 : Nature Québec demande à la CMI d'élargir la zone d'influence directe de la régularisation du LOSL, laquelle se termine actuellement à Trois-Rivières, afin de la porter jusqu'à la pointe Est de l'île d'Orléans. Car, peu importe le plan de régularisation utilisé, la zone d'influence de cette régularisation se fait ressentir au-delà de Trois-Rivières. Dans les faits, elle se répercute jusqu'à la pointe Est de l'île d'Orléans, à Québec, où se situe la ligne d'eau salée qui se déplace avec le mouvement des marées juste en aval des prises d'eau potable des secteurs de Lévis, de Sainte-Foy, de Cap-Rouge, etc. Une conjoncture entre le rehaussement du niveau de la mer Atlantique et de faibles apports d'eau à long terme du lac Ontario provoquerait certainement la migration du front salin vers l'amont avec comme conséquence, la contamination en premier lieu de la prise d'eau potable de la ville de Lévis.

R-12 : Nature Québec recommande fortement que soient instaurés un système de gestion adaptative propre au lac Ontario et un autre système de gestion spécifique au fleuve Saint-Laurent. Cet avis est incontournable dans un contexte de grande proximité des débits « naturels » lorsque l'on pense à l'amplitude et à la rapidité des fluctuations des niveaux d'eau dans la partie aval. Contrairement à la situation en aval, le lac Ontario agit comme une mer intérieure, avec des fluctuations d'amplitudes très marginales comparativement à l'aval sur le fleuve.

R-13 : Nature Québec recommande que la CMI accentue son partenariat avec les villes et municipalités riveraines, ainsi qu'avec les parties prenantes dans la transition qui s'amorcera avec le Plan 2014.

R-14 : Nature Québec recommande fortement qu'il y ait au strict minimum trois (3) représentants du Québec (1 du gouvernement, 1 des municipalités et 1 de la société civile) sur le nouveau conseil international. Cela, en raison de l'importance cruciale d'avoir une représentation juste, adéquate entre chacune des juridictions, et pour répondre aux besoins grandissants en termes de temps, de ressources, de connaissances/expertises et d'échanges d'informations. Nous sommes convaincus que pour la partie

aval du système LOSL, soit au Québec, avec sa vulnérabilité et les incertitudes directement reliées aux fortes et soudaines amplitudes des niveaux d'eau commandent ce degré de représentativité. Dans les faits, cela se traduira par un bien meilleur exercice de collaboration entre les juridictions.

Note : À titre informatif, Nature Québec souhaite fortement que la CMI soit conséquente dans ses actions de gérer l'eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent d'une manière plus « environnementale » en s'assurant de faire le travail nécessaire afin d'éviter pour les générations futures, la construction d'ouvrages additionnels de régularisation.

## MOT DE LA FIN

---

Nous tenons à féliciter la CMI, ainsi que les juridictions et parties prenantes concernées, pour leur dévouement et persévérance afin d'adapter les directives et connaissances acquises par l'usage du Plan 1958D au cours des cinquante dernières années dans le développement de la proposition Plan 2014. À notre avis, la Commission Mixte Internationale est un modèle à suivre pour ses efforts d'implication de la société civile en collaboration avec le milieu scientifique et gouvernemental dans l'élaboration de la présente proposition. Aux yeux de Nature Québec, le Plan 2014 représente un solide compromis qui mérite une mise en application prudente, en symbiose avec les juridictions et qui devra être optimisé au fil des ans en collaboration avec les villes et municipalités riveraines du système lac Ontario et fleuve Saint-Laurent. Nous vous encourageons fortement à continuer vos efforts de sensibilisation et d'implication de la société civile.

Merci!